

Echelon 1 : Indice 395

Valeur du point au 1^{er} janvier 2026 : 59,0734 €

$395 \times 59,0734 \text{ €} = 23\,333,99 \text{ €}$ (Brut annuel)

$23\,333,99 \text{ €} / 12 = 1\,944,49 \text{ €}$ (Brut mensuel)

Cotisations

Retraite : - 215,84 €

CSG : - 175,76 €

CRDS : - 9,55 €

Transfert primes/points

- 32,42 €

Système qui permet la diminution des primes et l'augmentation du traitement de base

Traitement net mensuel

1 510,92 €

Le salaire sans les primes et indemnités

A ajouter à cela

... si je suis à PES 50% en classe

Indemnité et Suivi d'Accompagnement des Élèves (ISAE) : 106,25 € brut/mois

Prime d'attractivité (prime grenelle) : 177,50 € brut/mois

Prime informatique : 176 € brut/an

Indemnité Forfaitaire de Formation (IFF) : 110 € brut/mois
(Conditions d'obtention : commune de formation -ou limitrophe- distincte de celle de l'école et du lieu de résidence)

OU Frais de stage

... si je suis PES à 100% en classe

Indemnité et Suivi d'Accompagnement des Élèves (ISAE) : 212,50 € brut/mois

Prime d'attractivité (prime grenelle) : 177,50 € brut/mois

Prime informatique : 176 € brut/an

Frais de déplacement à l'INSPE :
Les stagiaires peuvent demander le remboursement de leur frais de déplacement pour les jours à l'INSPE.
(Conditions d'obtention : commune de formation -ou limitrophe- distincte de celle de l'école et du lieu de résidence)

Et seulement si je suis concerné.e :

Indemnité REP : 144,50 € brut/mois

Indemnité REP + : 426,17 € brut/mois + part variable

Supplément familial de traitement (SFT)

Forfait Mobilité Durable : 100 € ou 200 € ou 300 € brut/année civile

Prime d'activité

PSC

Tout sur ma rémunération en détail, article évolutif

